

1-NAPHTYLAMINE

ST002.100G

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010 Version 1 - Date de révision 18.09.2018 Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : 1-Naphtylamine

 Code Produit :
 ST002.100G

 Numéro CAS :
 134-32-7

 Numéro Index :
 612-022-00-3

Numéro REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas

d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

<u>déconseillées</u>

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire

Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SORDALAB

15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES

Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74

Adresse e-mail: chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302 Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 2), H310 Cancérogénicité (Catégorie 1A), H350

Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 2), H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme









Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H350 Peut provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

P302 + P350 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonyme: α -Naphthylamine

1-Aminonaphthalène

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant		Classification	Concentration			
1-Naphtylamine						
N° CAS :	134-32-7	Acute Tox. 4; Acute Tox. 2;	≤ 100%			
N° CE :	205-138-7	Aquatic Chronic 2; H302,				
N° Index :	612-020-00-2	H310, H411				
2-Naphtylamine						
N° CAS :	91-59-8	Acute Tox. 4; Carc. 1A; Aquatic	≥ 0,01% - < 0,1%			
N° CE :	202-080-4	Chronic 2; H302, H350, H411				
N° Index :	612-022-00-3	Limites de concentration:				
		≥ 0,01 % : Carc. 1A, H350				

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.



En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

<u>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</u> Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

=quipointent do protoction maintados, von coction o

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.



SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Température de stockage recommandée : 2 - 8°C

Sensible à l'air et à la lumière.

Classe de stockage : Matières dangereuses très toxiques (catégorie 1 et 2).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type	Paramètres de	Base
		d'exposition	contrôle	
2-Naphtylamine	91-59-8	VME	0,001 ppm 0,005 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Remarques	Substance que l'on sait être cancérogène chez l'homme. Valeurs limites indicatives		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses, à la fin de la journée de travail et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).



Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect Forme: Poudre
Couleur: Brun clair

b) Odeur Désagréable, Amine, Ammoniaque

c) Seuil olfactif Donnée non disponible d) pH 7,1 à 1 g/l à 20°C

e) Point de fusion/point de congélation 47 - 50°C f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 301°C g) Point d'éclair 157°C c.f.

h) Taux d'évaporation Donnée non disponible i) Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Supérieure:
Inférieure:
Donnée non disponible
Donnée non disponible
0,095 hPa à 50°C
0,012 hPa à 30 °C

0,004 hPa à 20 °C

I) Densité de vapeur

Donnée non disponible

1.150 g/cm³ à 20°C

n) Hydrosolubilité

1,7 g/l à 20°C

o) Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 2,1

p) Température d'autoinflammabilité 460°C
q) Température de décomposition Donnée non disponible
r) Viscosité Donnée non disponible

s) Propriétés explosives
t) Propriétés comburantes

Donnée non disponible
Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique apparente env.560 kg/m3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 680 mg/kg

CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 0,056 mg/m3

DL50 Dermale - Rat - mâle - 447 mg/kg

DL50 Dermale - Rat - femelle - 200 - 1000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Il s'agit d'un élément ou contient un élément répertorié comme cancérigène selon les normes des organisations suivantes: IARC, OSHA, ACGIH, NTP ou EPA.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme (1-Naphtylamine)

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: QM1400000

L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 - Oryzias latipes - 7 mg/l - 48,0 h

CL100 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 6 - 8 mg/l - 48,0 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Biotique/Aérobique - Durée d'exposition 28 d

Résultat: < 1% - Difficilement biodégradable.



12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) Facteur de bioconcentration (FBC): 54

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 2077 IMDG: 2077 IATA: 2077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: alpha-NAPHTYLAMINE IMDG: alpha-NAPHTHYLAMINE IATA: alpha-Naphthylamine

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III IMDG: III IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: oui IMDG Marine pollutant: yes IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010



15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

2-Naphtylamine - N° CAS: 91-59-8

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Colorants azoïques - Liste des colorants azoïques

Ne sont pas admis

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n°1907/2006 pour Conditions de restriction

2-Naphtylamine - N° CAS: 91-59-8

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

Cancérogènes: catégorie 1A

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n°1907/2006 pour Conditions de restriction

2-Naphtylamine - N° CAS: 91-59-8

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) Ne peut être mis sur le marché, ni utilisé en tant que substance ou dans des mélanges Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n°1907/2006 pour Conditions de restriction

2-Naphtylamine - N° CAS: 91-59-8

Règlement (CE) №649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Produit chimique répondant aux critères requis pour être soumis à la notification PIC.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H350 Peut provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

